

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-195

présenté par

M. Loubet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout,
Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier,
M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli,
M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Marchio,
Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet,
Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	1 000 000 000	
Vie étudiante	0	0	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0	
Recherche spatiale	0	0	
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 000 000 000	0	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel propose de contribuer au financement, à hauteur de 1 milliard d'euros, de la relance de la filière nucléaire indispensable afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement électrique et la souveraineté énergétique de la France.

Alors que notre pays traverse une crise énergétique majeure conduisant à une explosion des prix de l'électricité et à des risques de pénuries impliquant des politiques de « sobriété » qui pénalisent le quotidien des particuliers, entreprises et collectivités, et alors que la consommation d'électricité augmentera dans les prochaines années, il est urgent de construire de nouveaux réacteurs nucléaires pour garantir une offre électrique suffisante, décarbonée, pilotable et compétitive digne de la 6ème puissance mondiale.

La pénurie d'électricité actuelle résulte d'une décennie de tergiversations des gouvernements successifs concernant la politique énergétique du pays et notamment sur le nucléaire. En effet, encore le 27 novembre 2018, Emmanuel Macron s'était engagé à fermer quatorze réacteurs nucléaires de 900 MW d'ici 2035, dont six d'ici 2030, la centrale de Fessenheim ayant été par exemple définitivement fermée.

Suite aux difficultés massives entraînées par cette politique énergétique incohérente qui a rendu notre pays dépendant de ses voisins en approvisionnement, le Président de la République est

finalement revenu sur ses engagements, annonçant le 12 octobre 2021 vouloir « faire émerger en France, d'ici à 2030, des réacteurs nucléaires de petite taille innovants, avec une meilleure gestion des déchets ». Le Président de la République a déclaré que « pour y parvenir, nous devons ouvrir le jeu de manière totalement inédite et nous sommes prêts à y investir 1 milliard d'euros d'ici 2030, en commençant très vite avec des premiers projets très clairs. » Le 10 février 2022 à Belfort, le président de la République a précisé la stratégie et les moyens de France 2030. Bien que le montant annoncé reste insuffisant, le financement de cette somme n'est toujours pas budgété.

L'amendement proposé répond donc à cette carence et mobilise 1 milliard d'euros.

Cette somme assurera également la relance du programme ASTRID de réacteur de 4ème génération.

Pour réaliser ce mouvement, il est donc proposé de :

- Augmenter les ressources pour 1 milliard d'euros de l'action « Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire » du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » ;
- Retirer 1 milliard d'euros de l'action 17 « Recherche » au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».